



Dossier de presse

22 Novembre 2021

« Une PAC contre l'Europe, le climat & les agriculteurs »

Benoît Biteau Député européen, paysan agronome Les Verts / ALE

Sommaire

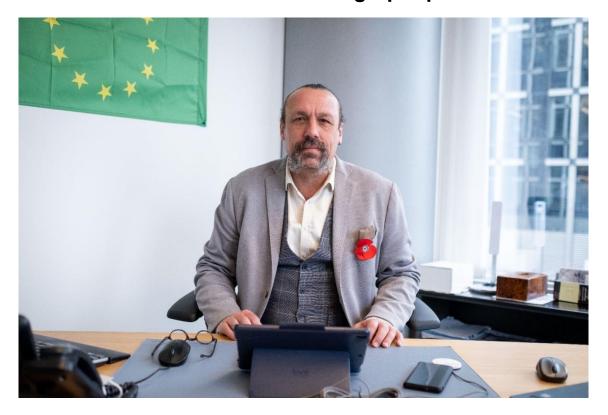
| 1. | Benoit Biteau - elements biographiques | . 2 |
|----|--|-----|
| 2. | Edito – « Une PAC contre l'Europe, les agriculteurs & le climat » | . 3 |
| 3. | Nouvelle PAC : constat d'échecs | . 5 |
| | Pour le climat | . 5 |
| | Pour les paysans | . 6 |
| | Pour la biodiversité | . 6 |
| | Pour le bien-être animal | . 7 |
| | Pour l'eau | . 7 |
| | Pour l'Europe | . 7 |
| 4. | Décryptage de quelques arguments fallacieux des pro-PAC | . 8 |
| 5. | La PAC en quelques chiffres et dates | 11 |
| a | a. PAC 2014-2020 | 11 |
| | 1. Le 1er pilier = 308 milliards d'euros (75% de l'enveloppe) | 11 |
| | 2. Le 2nd pilier = 99 milliards (25% de l'enveloppe) | 11 |
| b | o. PAC post-2020 : chronique d'un échec | 12 |
| | 1. 2018 : Proposition de réforme par le Commissaire Phil Hogan | 12 |
| | 2. 2019-2020 : Elections européennes, état d'urgence climatique et Green de européen | |
| | 3. Octobre 2020 : le Conseil et le Parlement définissent, chacun de leur côté, le copie de la réforme de la PAC. Aucune des copies n'est à la hauteur des enjeux, mêr si celle du Parlement européen reste la moins pire | me |
| | 4. Depuis Octobre 2020 : « Super-trilogues PAC » de Mars et Mai 2021, que renoncements ? | |







1. Benoit Biteau - éléments biographiques



Benoît Biteau est député européen du groupe Verts/ALE depuis Mai 2019.

Membre des commissions : Agriculture – Pêche – Développement, il entend bien permettre des changements de fond à l'échelon du continent, notamment via la PAC, afin de réconcilier humain et nature, terre et mer, agriculture et citoyens, par l'émergence de logiques respectueuses des équilibres, des ressources et de l'eau, des biodiversités, du climat et de la santé.

Il est issu d'une lignée de paysans des bords de Seudre, au cœur du prestigieux bassin de l'huître Marennes-Oléron, et de ses zones humides remarquables.

Ingénieur agronome, l'agronomie est sa compétence transversale, mais il est aussi spécialiste de **génétique**, d'**écologie**, de **gestion de l'eau**.

Après de multiples expériences professionnelles dans le public et le privé, dans le monde du développement économique, de la recherche, de la préservation du patrimoine vivant, il devient paysan à 40 ans sur une structure agricole très intensive qu'il convertit à l'agroécologie avec succès. Sa ferme est d'ailleurs lauréate du Trophée National de l'Agriculture Durable en 2009.

Vice-président de Poitou-Charentes en 2010, il démontre que les politiques publiques courageuses et audacieuses peuvent significativement accompagner une modification profonde des pratiques agricoles, à l'instar des résultats obtenus sur sa ferme.

Le livre « Paysan Résistant! », qu'il publie chez Fayard en 2018, retrace ce parcours personnel, professionnel et politique.







2. Edito – « Une PAC contre l'Europe, les agriculteurs & le climat »

La politique agricole commune (PAC) qui sera votée la semaine prochaine en séance plénière est une insulte aux paysan·ne·s, au Pacte Vert, aux citoyen·ne·s, au climat et à la biodiversité. Elle est le fruit d'une Europe malade parce qu'elle écoute plus les menaces de chefs d'Etat autoritaires qui voudraient la voir disparaitre que ses citoyen·ne·s engagé·e·s pour sa renaissance. Elle est également le fruit d'institutions métastasée par le corporatisme agricole qui défend les intérêts de l'agriculture chimique au détriment des paysan·ne·s, et de la santé des mangeur·se·s et des riverain·e·s. Et enfin, elle est le symbole du mépris, de l'ignorance et de la bêtise de dirigeants européens qui ont décidé d'ignorer le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité pour espérer gagner quelques points de PIB grâce à leurs exportations agricoles.

Ne vous y trompez pas. Sous couvert de quelques nouveaux concepts et outils remasterisés pour paraître modernes et efficaces, cette PAC est pire que celle votée il y a 7 ans. Elle sanctuarise trois orientations anachroniques.

D'abord, la renationalisation des politiques agricoles. La PAC est la dernière politique intégrée de l'Union européenne et représente près de 40% de son budget total. Mais que reste-t-il de « communautaire » hormis le mot ? En réalité, chaque Etat mettra en place un Plan Stratégique National (PSN) pour moduler les aides afin d'être plus compétitif que ses voisins. La Commission a été privé de toute capacité à assurer une ambition environnementale commune, alors que la transformation écologique d'un secteur économique aussi stratégique que l'agriculture qui mobilise via la PAC près de 40% du budget total de l'Union européenne, pourrait être le socle d'une refondation du projet européen. Cette structuration est un cadeau concédé aux autocrates tchèque et hongrois, nommément Andrej Babis et Victor Orban, qui se servent des subsides de la PAC pour alimenter leurs réseaux clientélistes et de corruption, et in fine, asseoir leur pouvoir en Europe. Comment peut-on espérer donner un nouveau souffle à l'Union européenne en continuant d'entretenir ses poisons ? Voter contre cette PAC, c'est affirmer haut et fort qu'une autre Europe est possible.

Cette logique anti-européenne de renationalisation de la politique agricole aura pour conséquence d'encourager la compétition entre agriculteurs européens. Plutôt que de travailler sur la convergence et le plafonnement des aides pour limiter l'accaparement des aides par quelques-uns, cette PAC vise à faire disparaitre ceux qui ne sont pas assez gros pour produire au plus bas coût afin d'être compétitif sur les marchés internationaux. D'autant plus que ces produits « bon marché » le restent parce que des politiques curatives aux montants pharaoniques pour réparer les dégâts de ces pratiques, sont supportés par les contribuables, faisant de ces produits peu chers, des produits hors de prix si nous appliquions scrupuleusement le principe pollueurs/payeurs. C'est donc la triple peine pour les contribuables qui financent la PAC, les politiques curatives, et la nourriture dans son assiette. Mais cette logique de mondialisation n'est pas une fatalité. Voter contre cette PAC, c'est défendre les agriculteur·rice·s européen·ne·s contre la mondialisation de la malbouffe, de la misère, de la pollution et du dérèglement climatique.

Dans cette course au moins disant social et environnemental, la PAC fait un véritable bras d'honneur à toutes les stratégies et ambitions annoncées : Accords de Paris, Pacte Vert européen, stratégies de la Ferme à la Fourchette et Biodiversité, feuille de route européenne sur le climat etc. Aucun des objectifs contenus dans ces accords n'est inscrit dans la prochaine









PAC. Aucun. Cette PAC est également un bras d'honneur aux citoyens contribuables mangeurs, en continuant de soutenir un développement agricole aux antipodes des attentes sociétales et citoyennes, tout en continuant de leur en faire supporter les désastres. Soit c'est une véritable imposture, soit c'est une volonté de rendre inopérantes toutes les stratégies et ambitions en faveur du climat et de la biodiversité. Voter contre cette PAC, c'est défendre la cohérence politique de l'Union européenne, soutenir la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité, et satisfaire les attentes sociétales et citoyennes.

Député·e·s européen·ne·s, pour l'Europe, pour les agriculteur·rice·s, pour le climat & la biodiversité, #VoteThisCAPdown !





3. Nouvelle PAC : constat d'échecs...

... Pour le climat

L'agriculture et l'élevage représentent environ 15% des émissions de GES de l'UE ; la part d'émissions passe à 20% pour la France. L'Union européenne s'est engagée à diminuer de 40% ses émissions de GES d'ici 2030. Le secteur agricole, aujourd'hui très émetteur, est l'un des seuls secteurs qui peut devenir séquestrateur si les politiques publiques le décident et le soutiennent.

 « Contrairement à ce qu'a pu affirmer Pascal Canfin, le Pacte Vert est exclu de cette PAC : les objectifs du Pacte Vert et de ses stratégies sont décorrélés de la PAC. Les objectifs suivants resteront donc au rang d'incantations :

D'ici 2030:

- 20% de réduction de l'utilisation de fertilisants
- 10% des zones agricoles converties en zones à haute biodiversité
- 50% de réduction de l'utilisation d'antibiotiques
- 50% de réduction de l'utilisation des pesticides
- 25% de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique »
- « Aucun objectif chiffré des Accords de Paris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'a été intégré à la PAC »
- « La PAC encourage la densification des élevages. Or, ceux-ci supposent l'importation de protéines végétales comme le soja (cultivé en partie sur des terres déforestées d'Amazonie), et émettent du méthane, un gaz carbonique 40 fois plus « réchauffant » que le CO2. Les élevages concentrationnaires d'Europe sont responsables de 12 à 17% des émissions totales de l'UE, et plus de 50% des émissions du secteur agricole. »
- « La PAC ne soutient pas les pratiques permettant la réduction de l'usage d'engrais azotés, véritables bombes climatiques : il faut l'équivalent en gaz d'1kg de pétrole pour produire un 1kg d'azote. Une fois dans les champs, les engrais azotés émettent massivement du protoxyde d'azote, un gaz 265 fois plus « réchauffant » que le CO2. »
- « La PAC ne sanctuarise ni les prairies, ni les zones humides, ni les tourbières qui sont pourtant des puits de carbone qui stockent des milliers d'années d'émissions de carbone. Les drainer et les labourer, c'est laisser s'échapper dans l'atmosphère des quantités très conséquentes de gaz carbonique. L'assèchement des tourbières représentent 20% des émissions de GES de l'agriculture »









... Pour les paysans

L'Europe assiste à un véritable effondrement de la démographie agricole. En 30 ans, nous avons perdu plus de la moitié des agriculteurs d'Europe. Cette tendance va continuer car environ un agriculteur sur deux sera en âge de partir à la retraite d'ici 2030.

- « Cette PAC ne soutient pas l'emploi agricole ; au contraire, elle bloque l'installation et encourage l'agrandissement de ceux qui sont déjà gros et captent déjà près de 80% de l'enveloppe ».
- « Sous couvert d'être « plus proche des territoires », cette réforme va exacerber la compétition entre les agriculteurs d'Europe. Sans plafonnement opérationnel des aides PAC et sans politique de convergence, un agriculteur roumain continuera de toucher 2 fois moins d'aides qu'un agriculteur néerlandais. »
- « La compétition entre Etats membres encourage une compétition entre agriculteurs européens. Pour renforcer la compétitivité nationale, chaque Etat membre aura intérêt à faire baisser les prix, pour éliminer ceux qui n'arriveront pas à produire à bas coût. Et quand les prix ne couvriront pas les coûts de production, des assurances seront mises en place avec des fonds publics pour que les plus gros agriculteurs puissent s'en sortir. »

... Pour la biodiversité

Partout en Europe, la biodiversité s'effondre massivement : les oiseaux de terres agricoles, les insectes pollinisateurs et les prédateurs naturels des ravageurs s'effondrent sous l'effet du développement de l'agriculture intensive (pesticides et engrais de synthèse, destruction des haies et des habitats naturels, assèchement des zones humides pour conversion en terres agricoles etc.)

- « Cette PAC n'inclut ni ne mentionne la stratégie Biodiversité du Pacte Vert ; l'objectif d'atteindre 25% de surface utile agricole en bio n'est donc pas contraignant ».
- « Cette PAC n'encourage ni la réduction de l'usage des pesticides, ni celle des engrais de synthèse, ni le développement de l'agriculture biologique et paysanne ; au contraire, elle encourage l'agrandissement de ceux qui sont déjà gros et captent déjà près de 80% de l'enveloppe ».
- « La mise en place de rotations de cultures aurait pu être une grande avancée. Cellesci permettent normalement de limiter l'usage des pesticides et engrais de synthèse. Si la nouvelle PAC prévoit bien des rotations de cultures, elle ne précise pas le nombre d'années, ce qui n'a aucun sens agronomique. Mais les ministres de l'agriculture des Etats Membres n'en n'ont pas voulu. ».
- « Rien n'est prévu dans cette PAC pour véritablement maintenir les prairies ; l'année de référence choisie est trop proche, impliquant l'effet inverse à celui afficher : l'autorisation et la subvention pour retourner des prairies et détruire des puits de carbone. »







... Pour le bien-être animal

« Le bien-être animal n'est pas un sujet de la PAC. Les élevages concentrationnaires continueront d'être soutenus, sans même devoir respecter la directive Nitrates dont les objectifs votés en 1991 ne sont toujours pas atteints! »

... Pour l'eau

Comme l'ont successivement montré les rapports de la Commission et du Parlement relatifs à l'évaluation de l'atteinte des objectifs de la directive cadre européen sur l'eau (2000), l'état des masses d'eau en Europe est préoccupant, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Idem, les objectifs de la directive Nitrates (1992) ne sont toujours pas atteints.

« Les seules mesures visant à aider les agriculteurs à passer à des systèmes moins gourmands en eau seront basés sur le principe du volontariat. Il n'y a donc rien dans la PAC qui ne vienne encadrer les volumes prélevés dans le milieu, interdire de les augmenter, flécher les usages... de sorte qu'on pourra constater en 2030 qu'une minorité d'agriculteurs sont toujours très gourmands en eau, au détriment de tous les autres et de tous les autres usages. »

... Pour l'Europe

Alors que l'Union européenne est en proie à une offensive de chefs d'Etats autoritaires (Hongrie, République Tchèque, Pologne) dont l'ascension politique s'est principalement construite grâce aux aides PAC (détournement de fonds publics, corruption, clientélisme), la nouvelle PAC consacre la renationalisation des politiques agricoles et favorise la montée en puissance de Victor Orban, Andrej Babis etc.

- « Cette PAC sanctuarise la renationalisation des politiques agricoles et la compétition entre Etats membres. Avec les plans stratégiques nationaux, les Etats pourront moduler les aides afin d'être plus compétitifs que leurs voisins, ce qui les poussera inévitablement à faire des choix de court-terme, même s'il faut renier sur des engagements environnementaux ou sociaux, et ce sans que la Commission soit décisionnaire sur l'approbation de ces plans. Cela risque d'encourager des fuites en avant dans l'utilisation des pesticides et des engrais. ».
- « Si cette PAC est votée, Victor Orban et Andrej Babis auront 10 ans devant eux pour continuer d'étendre leur influence et leur venin liberticide, grâce à l'argent des contribuables européens. Dans une Union fragilisée, cela revient à signer l'arrêt de la construction européenne sur les principes de démocratie, de liberté et d'Etat de droit. »
- « Un agriculteur roumain touche en moyenne deux fois moins d'aides PAC qu'un agriculteur néerlandais. Sans véritable politique de convergence, ces iniquités entre paysans de l'est et de l'ouest seront maintenues et contribueront à renforcer des partis nationalistes, comme en Pologne ou en Hongrie. »







4. Décryptage de quelques arguments fallacieux des pro-PAC

a. « Nous devons voter la PAC pour assurer une garantie aux agriculteurs ; nous n'avons plus le temps de réécrire une autre copie ». - Ça induit en erreur

S'il est important pour les agriculteurs de pouvoir se projeter dans la future PAC, l'argument de la temporalité est complètement hors de propos. Il est tout à fait envisageable de rejeter cette nouvelle PAC, de prolonger la durée de la PAC 2014-2021 et de demander à la Commission de proposer une nouvelle copie qui s'inscrive dans les objectifs du Pacte Vert européen, de la stratégie de la Ferme à la Fourchette, de la stratégie Biodiversité et de la feuille de route sur le Climat et qui intègre les enseignements majeurs des 4 derniers rapports de la Cour des Comptes Européenne absolument éloquents sur l'absence de résultats de cette PAC sur le revenu des paysans, l'installation des jeunes, l'atténuation du dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité ou encore le juste partage de l'eau . Autant d'enjeux qui ne peuvent attendre davantage !

Voter cette PAC n'est pas soutenir les agriculteurs, c'est garantir le développement de l'agriculture intensive

La majorité des fonds de la PAC (premier pilier) sont attribués en fonction du nombre d'hectares, ou du nombre de têtes de bétail, selon un principe simple : « plus il y en a, plus l'agriculteur touche d'aides ». Cette clef de répartition favorise donc ceux qui sont déjà gros et qui ont les moyens d'acquérir de nouvelles terres ou d'agrandir leurs stabulations.

Il n'y a d'ailleurs toujours pas de véritable **plafonnement** des aides PAC. Celui qui est proposé est trop haut et non-obligatoire (sous certaines conditions). On va donc perpétuer la situation actuelle où **80% des aides sont captées par les 20% des plus grands propriétaires terriens** (souvent aussi les plus polluants).

Lors de la première lecture en octobre 2020, nous avions d'ailleurs porté un amendement qui consistait à introduire de façon facultative un nouveau mode de répartition des aides par unité de main d'œuvre, afin de soutenir l'emploi agricole. Cet amendement avait été rejeté à quelques voix près. Les député·e·s français de RENEW ont choisi de ne pas le voter alors que leurs 23 votes auraient pu faire basculer l'issue du vote. C'est impardonnable, et incompréhensible surtout de la part de Jérémy Decerles qui s'exprimait en juillet 2020 dans La France Agricole en faveur de ce genre de dispositifs.

Voter cette PAC dans l'urgence, c'est être à rebours de toutes les nouvelles orientations de l'Europe.

Il nous est soumis un texte parfaitement anachronique dont les grandes lignes ont été décidées en 2018 sous l'impulsion du Commissaire de l'époque Phil Hogan, soit bien avant le Pacte Vert et les autres textes qui nous engagent dans la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, des pesticides, des engrais de synthèse, de l'élevage concentrationnaire etc.

En faisant adopter cette PAC, le lobby de l'agro-industrie souhaite rendre le Pacte Vert européen inopérant.

En réalité, il n'y a rien qui nous presse à adopter cette nouvelle PAC, si ce n'est un lobbying de l'agro-industrie qui s'inquiète des nouvelles orientations (non-contraignantes)









prises par l'Europe dans le Pacte Vert et qui œuvre en coulisses pour rendre toutes ces initiatives pour le climat et la biodiversité inopérantes.

Alors que, sous la pression de la société civile, ils ont échoué à enterrer la stratégie de la Ferme à la Fourchette lors du vote d'Octobre 2021, ils tentent désormais par tous les moyens de la rendre inapplicable, en poussant à l'adoption de cette PAC.

b. « La PAC est la dernière véritable politique européenne. Ne pas la voter, c'est promouvoir le délitement de l'Union européenne ». - FAUX

On peut être favorable à l'Union européenne et ne pas voter une politique européenne, aussi importante et structurante soit-elle.

Que reste-t-il d'« européen » dans une PAC modulable par les Etats membres via les « Plans Stratégiques Nationaux » ? Faute d'avoir peur de contrarier quelques pays antieuropéens lors du vote du budget (qui requiert l'unanimité), les chefs d'Etat ont monnayé la renationalisation de la PAC, déjà fortement engagée en 2014.

De quoi cette renationalisation est-elle le fruit ?

- 1) **De la volonté d'Etats autoritaires**, comme la Hongrie, la République Tchèque ou la Pologne : les autocrates Orban et Babis ont construit leur ascension politique sur la corruption, le détournement de fonds ou le clientélisme suscité par les subsides PAC.
- 2) **Du renoncement des europhiles** : où est la « Renaissance de l'Europe » prônée par les « Marcheurs » quand ils siègent aux côtés du Premier ministre tchèque dont la multinationale Agrofert siphonne 30 millions d'euros par an ?
- 3) Du fonctionnement budgétaire de l'Union européenne: l'Union doit se doter de ressources propres! Aujourd'hui, ce sont les Etats membres qui abondent au budget européen, et le vote requiert l'unanimité, ce qui est un véto déguisé. Lors de ces négociations, l'enjeu est pour eux de récupérer autant qu'ils ont donné. Les politiques européennes, dont la PAC est la principale, ne sont pas dirigées selon l'intérêt général de l'Europe, mais selon les intérêts particuliers (et souvent clientélistes!) des gouvernements des Etats membres.

Rejeter la PAC, c'est au contraire affirmer qu'une autre Europe est possible.

c. « Avec les éco-régimes, la PAC 2023-2030 marque un tournant pour la transition écologique de l'agriculture européenne » - FAUX

Les « éco-régimes » ou « ecoschemes », nouveaux outils sensés engager la transition de l'agriculture, sont un drapeau agité pour masquer le vide règlementaire de cette PAC concernant l'action climatique, pour la biodiversité ou pour le bien-être animal.

D'abord, le principe même des **éco-régimes** est facilement contournable pour les Etats-membres qui ne souhaiteraient pas les mettre en place. Si les éco-régimes conditionnent le versement de 25% des aides du premier pilier, la liste est établie par les Etats membres via leur plan stratégique national : **il suffit d'inscrire un, deux ou trois éco-régime(s) que n'importe quelle exploitation, aussi polluante émetteuse ou maltraitante soit-elle, puisse remplir pour débloquer cette enveloppe.**









Les éco-régimes ne constituent en réalité aucun progrès. Ils sont le nom du statu quo du « verdissement » qui était dans la PAC précédente, fixé à 30%. La Cour des Comptes européenne a évalué l'impact du verdissement et son constat est sans appel : ça n'a eu aucun effet sur l'effondrement de la biodiversité. Au-delà de l'enveloppe qui recule, le fond des mesures n'acte aucun progrès.

d. « La nouvelle PAC va permettre de développer massivement l'agriculture biologique » - FAUX

S'il est mentionné un soutien incantatoire au développement de l'agriculture biologique, cette PAC ne comporte aucun outil visant à renforcer le financement de l'agriculture biologique pour accélérer le rythme des conversions en bio. En conséquence, bien que 8,5% de la surface agricole utile soit en bio en Europe, seul 1% de l'enveloppe PAC sera destiné aux agriculteurs bio.

Ce champ est principalement relégué à la discrétion des Etats membres via leur plan stratégique national. En France, le Ministre Denormandie a décidé de supprimer les aides au maintien à l'agriculture biologique afin de doubler le budget sur les aides à la conversion.

Cette décision nationale est une condamnation pour beaucoup de fermes biologiques, souvent privées des aides juteuses du premier pilier car trop petites pour y prétendre.

L'agriculture biologique va également subir la concurrence déloyale du « label » Haute Valeur Environnementale (HVE), qui pourra débloquer les mêmes aides alors que les contreparties environnementales sont médiocres : la certification par la voie B permet notamment d'utiliser jusqu'au tiers du chiffre d'affaire d'une exploitation dans l'achat de pesticides! Et contrairement à l'agriculture biologique, le label HVE n'exclut l'utilisation d'aucun pesticide : les cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques et perturbateurs endocriniens sont autorisés.

Ne pas voter cette PAC, c'est surtout permettre d'en réécrire une nouvelle. Et celle que nous devrons rédiger en 2021 ne pourra pas s'affranchir des grandes orientations validées du Pacte Vert, et encore moins des enseignements que mettent en lumière les différents rapports de la Cour des Comptes européenne, nous invitant tou·te·s à significativement changer de trajectoire pour que l'agriculture sache relever, enfin, les grands défis contemporains.







5. La PAC en quelques chiffres et dates

a. PAC 2014-2020

Enveloppe totale de 408 milliards d'euros sur 7 ans réparties en 2 piliers¹:

1. Le 1er pilier = 308 milliards d'euros (75% de l'enveloppe)

- Les mesures de marchés (17 milliards) du règlement OCM : aide au stockage privé, financement du stockage public & autres mesures non financières d'organisation des marchés
- Les paiements directs (291 milliards) qui comprend :
 - Le régime de **paiement de base** = 70% des enveloppes nationales. Cette aide est distribuée pour chaque hectare éligible. Les montants varient en fonction des productions et des Etats du fait des références historiques.
 - o Le **paiement redistributif** (facultatif). Les États membres ont la possibilité d'apporter une aide complémentaire sur les premiers ha (max 30% du 1er pilier)
 - Le régime en faveur des jeunes agriculteurs (obligatoire) correspond à un paiement supplémentaire versé pendant 5 ans aux agriculteurs de moins de 40 ans (2% de l'enveloppe nationale)
 - Verdissement (obligatoire pour les Etats membres, pas pour les agriculteurs). Les agriculteurs qui appliquent des mesures supplémentaires (diversification, maintien des prairies, surface d'intérêt écologiques) peuvent toucher un paiement supplémentaire (30% min de l'enveloppe nationale)
 - Paiement couplés (facultatif, max 5% de l'enveloppe nationale + 2% pour les protéagineux) sont des paiements associés à des productions particulières (animales ou végétales)
 - o Zones soumises à des contraintes naturelles ou ICHN (facultatif, max 5%), paiement supplémentaire accordé à certaines zones spécifiques

2. Le 2nd pilier² = 99 milliards (25% de l'enveloppe)

Le **2nd pilier** correspond aux mesures en faveur du développement rural. Cette enveloppe était gérée en France par les régions. Les mesures sont nombreuses et diverses natures.

<u>Liste non exhaustive</u>: soutenir l'installation de jeunes agriculteurs; indemniser les agriculteurs pour tout ou partie des surcoûts ou manques à gagner qu'ils subissent du fait de leur localisation ou des contraintes naturelles; soutenir la participation des agriculteurs à des systèmes de qualité (agriculture biologique, signes de qualité); soutenir le boisement et la mise en place de systèmes agroforestiers; soutenir l'organisation des producteurs (ex:

² https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/income-support/cross-compliance_fr



¹ Consulter les factsheets du Parlement européen : https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/108/le-premier-pilier-de-la-pac-i-l-organisation-commune-des-marches-ocm-des-produit

https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/109/premier-pilier-de-la-politique-agricole-commune-pac-ii-paiements-directs-aux-agr







circuits courts) ; soutenir le maintien et la mise en place de mesures agroenvironnementales ou favorable au bien-être animal.

Ce pilier intègre aussi la **conditionnalité**, soit un ensemble de mesure à respecter pour recevoir n'importe quel paiement. Elle se divise en 2 catégories, les BCAE (Bonne Condition Agro-Environnementales) et les ERMG (Exigences Règlementaires en Matière de Gestion).

b. PAC post-2020 : chronique d'un échec

1. 2018 : Proposition de réforme par le Commissaire Phil Hogan

La réforme de la PAC qui a été discutée en trilogues début 2021 est issue d'une proposition de la Commission européenne de la précédente mandature (2014-2019), présidée à l'époque par Jean-Claude Juncker et dont Phil Hogan était Commissaire à l'Agriculture. Présentée en 2018, certains députés européens ont tout mis en œuvre pour que la réforme de la PAC soit votée par les députés élus en 2019. Ils ont eu gain de cause.

La Commission européenne maintient une PAC post-2020 définie par 3 règlements distincts :

- L'Organisation Commune des Marchés se concentre sur les mesures de marché et la régulation, sur la mise en place d'organisations de producteurs.
 Rapporteur : M. Eric Andrieu (S&D)
- Les plans stratégiques qui se focalisent sur les modalités des paiements aux agriculteurs
 - Rapporteur : M. Peter Jahr (PPE)
- Le règlement horizontal qui régit le financement de la PAC et le modèle de mise en œuvre

Rapportrice : Mme Ulrike Müller (RENEW)

Les principales nouveautés sont :

- Un modèle de mise en œuvre passant de la conformité à la performance (règlement horizontal)
- Une subsidiarité accrue (plans stratégique) en effet chaque État Membre aura une marge de manœuvre accrue concernant la répartition des aides aux agriculteurs. Les Etats membres devront rédiger un plan stratégique qui explicitera les modalités choisies pour la répartition.

Autres nouveautés concernant les Plans Stratégiques Nationaux :

- Réduction des paiements à partir 60 000€ jusqu'à un plafonnement total à 100 000€
- Architecture verte : « éco-schème » pour remplacer le verdissement, modalité du verdissement introduite dans la conditionnalité.

Après les élections européennes, les nouveaux élus décident de rouvrir ces rapports (entièrement ou en partie) pour les réviser à l'aune des nouveaux enjeux. Après des négociations complexes, les différents rapports vont être définitivement votés lors de la semaine de **plénière du 19 Octobre 2020**.

2. 2019-2020 : Elections européennes, état d'urgence climatique et Green deal européen









Dès leurs prises de fonctions, les nouveaux députés européens ont voté l'état d'urgence climatique. Du côté de la Commission, Ursula Von der Leyen a proposé le Green Deal, texte définit le fil rouge de son mandat. Adopté à son tour par le Parlement européen, le Green Deal s'est traduit dans deux stratégies proposées par la Commission : « De la Ferme à la Fourchette » pour l'agriculture et l'alimentation, et « Biodiversité » pour l'environnement.

Lors de la première session de votes d'Octobre, les députés européens ont voté la feuille de route pour le climat, inscrivant dans le marbre l'objectif de réduction de -60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

3. Octobre 2020 : le Conseil et le Parlement définissent, chacun de leur côté, leur copie de la réforme de la PAC. Aucune des copies n'est à la hauteur des enjeux, même si celle du Parlement européen reste la moins pire

Nous avons assisté à une semaine de plénière parfaitement ubuesque. Qu'il s'agisse des débats au Parlement européen ou au Conseil des ministres, tous se sont accordés pour que rien ne change dans les textes, mais en communiquant sur des mesures prétendument révolutionnaires capables de masquer la vacuité écologique de cette réforme qui conditionne l'avenir de l'agriculture jusqu'en 2030. Un exercice de greenwashing bien rodé, auquel ministres, lobbies de l'agrobusiness et députés européens se livrent dans une décomplexion qui nous a laissé sans voix.

Du côté Parlement européen, le PPE, RENEW et les S&D sont à la manœuvre. Une semaine avant le vote sur la réforme, ils se sont mis d'accord sur des amendements de compromis, en prenant soin d'exclure des discussions tous les autres groupes. Le lundi soir, à 21h, le Parlement européen a accepté par la voix de son Président David Sassoli d'anticiper le vote sur la PAC d'une demi-journée, ce qui est contraire au règlement de cette assemblée.

Cette décision était capitale, non pas pour la démocratie et le débat sur ce texte, mais pour servir les intérêts du Conseil des Ministres qui se réunissait le mardi soir. En ayant connaissance de la position du Parlement sur des points centraux, il était plus facile aux ministres européens de finaliser un compromis.

Dès le mercredi matin, les Ministres européens de l'Agriculture, ainsi que les députés européens des trois groupes politiques (PPE, RENEW et S&D – en France, Les Républicains et En Marche - les Socialistes français étant marginalisés dans leur groupe européen), pouvaient commencer à communiquer sur des mesures présentées comme révolutionnaires permettant à la PAC de s'aligner avec les engagements de l'Union européenne et du monde (Accord de Paris).

En réalité, les textes votés disent une toute autre réalité que ce qui figure dans les éléments de langage diffusés par les ministres et les députés de la coalition PPE-RENEW-S&D.

La PAC passe complètement à côté des enjeux de la décennie : le revenu des paysan·ne·s, le climat, la biodiversité, la souveraineté alimentaire, les générations futures, la lutte contre la corruption. Nous perdons 10 ans, la honte!









4. Depuis Octobre 2020 : « Super-trilogues PAC » de Mars et Mai 2021, quels renoncements ?

Après plusieurs dizaines de réunions de trilogue, un compromis entre les trois institutions a été trouvé. Se déroulant à huit clos, les trilogues n'ont pas porté sur une amélioration des volets écologiques, climatiques et sociaux de la future PAC.

Bien au contraire, il a plutôt été question d'affaiblir et de niveler tous les sujets par le bas. Retrouvez le détail de tous les renoncements sur le <u>dossier de presse consacré à ce sujet</u> (Partie 5, p17).